

## 1.0 INTRODUCTION

### 1.1 Objectifs

La présente procédure a pour objectif de développer une bonne maîtrise des manuels de laboratoire en assurant que la conservation, la mise à jour, l'uniformisation et la distribution de ceux-ci soient réalisées uniformément et efficacement.

### 1.2 Consultations

Des consultations ont eu lieu auprès des chargés de cours fréquents du DCBP (automne 2021), des techniciens du DCBP (2022), des professeurs du DCBP (132<sup>eme</sup> et 142<sup>eme</sup> Assemblées), et du Secrétariat général (2022).

### 1.3 Portée

Tous les enseignants et tous les techniciens des cours dont les manuels de laboratoire ont été produits en 2022 ou avant. Cependant, un enseignant peut choisir de ne pas se servir des manuels du DCBP et être exclu de la portée de la politique.

## 2.0 PROCÉDURES

### 2.1 Conservation

2.1.1 Les manuels de laboratoire sont conservés par les techniciens du DCBP.

2.1.2 Les manuels de laboratoire sont conservés de façon électronique sur un réseau sécurisé de l'UQTR.

2.1.3 Les versions antérieures des manuels de laboratoire sont conservées pour une durée minimale de trois (3) ans. Au minimum, les trois (3) versions les plus récentes sont conservées en tout temps.

2.1.4 Les modèles de page titre et de première page présentés ci-dessous doivent être utilisés pour chaque manuel.

### 2.2 Mise à jour

2.2.1 À la fin de chaque session, les participants (enseignants et techniciens) qui le souhaitent discutent de(s) modification(s) devant être apportée(s) au manuel de laboratoire.

2.2.2 Les enseignants et techniciens décident des modifications à apporter aux manuels et procèdent à leur mise à jour. S'il y a désaccord, le Directeur de programme pertinent va trancher.

2.2.3 Le(s) modification(s) effectuée(s) lors des mises à jour sont inscrite(s) dans l'enregistrement E-DCBP/sigle du cours/version (voir le modèle ci-dessous).

## 2.3 Consentement

Les enseignants qui utilisent les manuels du Département doivent signer la Reconnaissance des droits d'auteurs au début de la session visée et la remettre au technicien attitré au cours (voir le formulaire ci-dessous). **Les enseignants qui ne veulent pas utiliser les manuels du DCBP doivent contacter le Directeur du département dans les plus brefs délais, avant la tenue du premier cours de laboratoire.** Le DCBP ne s'engage pas à fournir le matériel ni le personnel requis pour s'adapter à un manuel différent de celui qui est visé par la présente politique (manuel choisi par un enseignant désirant s'exclure de la politique).

Modèle : page couverture .....	3
Modèle : première page.....	4
Reconnaissance des droits d'auteur sur les manuels de laboratoire .....	5
Modèle : modifications.....	7

Remerciements au professeur Francois Brouillette et aux étudiants Audrey-Anne St-Germain Coderre et Mathieu Lepage pour la proposition initiale de ce document.

Référence : CBP-23-162-3.

Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> septembre 2023

Université du Québec à Trois-Rivières  
Département de Chimie, Biochimie et Physique

**Nom du cours**

Sigle du cours

**Manuel de laboratoire**

Session Année

**UQTR**



Université du Québec  
à Trois-Rivières

DÉPARTEMENT DE  
**CHIMIE**  **BIOCHIMIE**  
ET **PHYSIQUE**

Auteur(s) : (la liste des auteurs antérieurs connus)

- 
- 
- 

Enseignant(s) de la session actuelle :

- 
- 

Technicien(s) de la session actuelle :

- 
- 

Remerciement à tous ceux qui ont contribué de  
près ou de loin à ce manuel !

**RECONNAISSANCE DES DROITS D'AUTEUR SUR LES**  
**MANUELS DE LABORATOIRE**

Par :

(ci-après l' « **Enseignant** »)

**ATTENDU QUE** l'Enseignant enseignera le cours \_\_\_\_\_ à la session \_\_\_\_\_ (ci-après le « **Cours** ») au sein du Département de chimie, biochimie et physique de l'UQTR;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cet enseignement, l'Enseignant aura accès au manuel de laboratoire du Cours, destiné aux étudiants (ci-après le « **Manuel** »);

**ATTENDU QUE** le Manuel est une œuvre de collaboration protégée par le droit d'auteur à laquelle plusieurs coauteurs ont contribué au fil du temps, de manière simultanée ou non, en des proportions équivalentes ou non, à l'occasion de leur enseignement ou participation au Cours;

**ATTENDU** l'intention commune de ces coauteurs de joindre leurs contributions de manière indissociable dans le Manuel, afin que celui-ci puisse servir à l'enseignement du Cours et qu'il soit rendu disponible, à titre gratuit, aux enseignants et étudiants, passés, présents et futurs du Cours;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications du Manuel s'inscrivent dans la poursuite de cette intention commune de créer une œuvre de collaboration;

**VU CE QUI PRÉCÈDE, L'ENSEIGNANT RECONNAÎT :**

1. Qu'il peut utiliser le Manuel dans le cadre du Cours;
2. Qu'il ne détient aucun droit exclusif sur le Manuel, ni sur les modifications qu'il pourrait y apporter, le cas échéant;
3. Qu'il est autorisé à apporter des modifications au Manuel, à la condition expresse que celles-ci participent à la création ou révision du Manuel en tant qu'œuvre de collaboration destinée à servir à l'enseignement du Cours;
4. Que les droits d'auteur sur le Manuel appartiennent de manière indivisible à l'ensemble des coauteurs du Manuel, sans égard pour leurs contributions respectives ou la date à laquelle elles sont effectuées, et que les contributions au Manuel sont faites à titre gratuit;

5. Que dans le contexte du Cours, toute partie du Manuel est susceptible d'être révisée, modifiée ou mise à jour, en tout temps, par tout enseignant ou participant du Cours, et que, le cas échéant, aucune autorisation préalable ne sera demandée à l'Enseignant pour ce faire;

**Note :** La présente Reconnaissance des droits d'auteur sur les manuels de laboratoire n'a pas pour effet de conférer le statut de coauteur à l'Enseignant et ne peut ni ne doit être interprétée comme tel. Le cas échéant, la reconnaissance de ce statut s'acquiert en conformité des dispositions prévues à la Loi sur le droit d'auteur.

Signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_

PRÉNOM ET NOM : \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_



